



LE PETIT ÉCHO DE MÉGRIT

FÉVRIER - MARS 2023

N° 281

Repas de la commune

Sur proposition du Comité Consultatif de l'Action Sociale réuni le samedi 11 février, le Conseil Municipal a décidé de retarder le **traditionnel repas offert aux personnes de 67 ans et plus**, à la date du dimanche 1^{er} octobre au lieu du 8 mai pour les raisons suivantes :

- ☞ Plusieurs traiteurs sont fermés le 8 mai.
- ☞ Les tarifs sont plus élevés un jour férié.
- ☞ La cérémonie de commémoration de la fin de la guerre 39 - 45 aura lieu le 8 mai à Trédias et non à Mégrit cette année.

Les Conseillers Municipaux passeront déposer une invitation aux personnes concernées.

Désormais, chaque année, nous garderons notre rendez-vous le premier dimanche d'octobre.

Formation aux premiers secours

La commune organise une formation aux premiers secours, ouverte à tout public (à partir de 10 ans), le **mercredi 22 mars**, de 14h à 17h, à la salle polyvalente de Mégrit.

Cette formation est assurée par Martine DUBAR, formatrice premiers secours à La Croix Rouge de Dinan et de Saint-Brieuc.

La formation comprend : la protection, l'examen, l'alerte, la mise en position latérale de sécurité, les compressions thoraciques sur nouveau né, enfant, adulte, se servir d'un défibrillateur, comment reconnaître un AVC.

Le coût (15€ par personne) est entièrement pris en charge par le CCAS.

Inscription obligatoire à la mairie - Nombre de places limité à 15.

Cérémonie du 19 mars

La cérémonie commémorative de la fin de la guerre d'Algérie aura lieu le **dimanche 19 mars 2023**.

Rendez-vous à 11h30 à la mairie, puis dépôt de gerbe au monument aux morts. Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie.

Petites Alchimies - Cinéma théâtral

Compagnie Le combat ordinaire

Inspiré de plusieurs films cultes qui interrogent les rapports homme/femme : « *La femme d'à côté* » de François Truffaut, « *César et Rosalie* » de Claude Sautet, « *Tootsie* » de Sydney Pollack... Antoine De La Roche s'empare de ces scénarii et les adapte de façon ludique et jubilatoire. Son objectif : revisiter la question des genres sur le rythme du vaudeville. Deux petites formes légères et drôles créées chez nous et pour nous !

Mise en scène : Antoine De La Roche avec Théa Petibon et Paul Lourdeau.

Mercredi 3 mai, à 20h30, à la salle polyvalente de Mégrit,

Spectacle GRATUIT pour tous et accessible dès 15 ans

Réservation à la mairie au 02.96.84.83.10.

Attention, les places sont limitées à 80.



CROIX-ROUGE FRANÇAISE

HORAIRES

Mairie :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi
et le 1^{er} samedi du mois de 8h30 à 12h.
Le mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Tel : 02.96.84.83.10
Mail : mairie.megrit@orange.fr

Médiathèque :

Mardi : 17h à 19h / Mercredi : 15h à 17h
1^{er} samedi du mois : 10h à 12h
Tel : 02.96.84.89.97
Mail : mediatheque.megrit@orange.fr

Déchetterie à Broons :

Lundi, mercredi, samedi : 9h-12h / 14h- 17h30
Vendredi : 14h à 17h30
Tel : 02.96.84.70.56

RECENSEMENT CITOYEN

QUI ?

Tous les Français, **filles et garçons âgés de 16 ans.**

COMMENT ?

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE (munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille).

SUR LE SITE : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054>

QUAND ? Entre le jour de ses 16 ans et les 3 mois qui suivent.

ÉTAT CIVIL

Naissance :

☞ Le 12 décembre 2022, est née Jeanne BERHAULT, fille de Julien BERHAULT et Sabine MALINEAU.

☞ Le 17 décembre 2022, est née Aliya GALLEE, fille de Dylan GALLEE et Marilyn CARO.

Décès :

☞ Le 9 décembre 2022, est décédée Annie-Claude ALLOT

URBANISME

☞ SCI Ker Marick (1 Le Nid)
☞ Abattage d'arbres

☞ BOURDAIS Jeannine (2 La Haute Ville)
☞ Abattage d'arbres

☞ COULOMBEL Gilbert (2 Le Chalonge)
☞ Création d'ouvertures et changement d'huisseries

☞ DEIN Gaël (4 rue de la Scierie)
☞ Pose d'un portail et d'une clôture

☞ CHEVALLIER Patrick (8 rue des Granitiers)
☞ Création d'une clôture

☞ JOLLY Frédéric (11 rue Francis Guinard)
☞ Mise en place d'une borne électrique

☞ LECUYER Damien (2 Les Hautières)
☞ Création d'une ouverture

☞ VEDRINE Franck (13 Domaine des Clos)
☞ Création d'une clôture

C

onseillère numérique

Depuis le 28 février 2022, Dinan Agglomération met à disposition du territoire une conseillère numérique France Service visant à favoriser l'inclusion numérique. Flore HUGUERRE accueille les administrés, au sein de la mairie, dans leurs démarches en ligne, afin qu'ils puissent bénéficier de leurs droits. Une formation individualisée ou collective aux compétences de base (démarches en ligne, découverte des outils, sécurité) est également possible. Ces interventions peuvent être aussi programmées à domicile. Toutefois, il ne s'agit pas de cours informatique, mais plutôt d'un accompagnement vers l'autonomie, avec ou sans matériel, quel que soit le support (tablette, smartphone, ordinateur).

Labellisée Aidants Connect, Flore HUGUERRE peut également intervenir dans le cadre d'un mandat public pour le compte d'une personne en difficulté avec les outils numériques ou en cas d'urgence.

Ces ateliers numériques mensuels sont ouverts à toutes et à tous.

Venez rencontrer votre conseillère numérique à la mairie de Mégrit les vendredis de 9h30 à 12h00 :

10 mars, 7 avril, 5 mai.

Le **24 mars, de 10h00 à 11h30**, une séance sur la **thématique de la protection des données personnelles** (mots de passe, cookies, paramètres de compte) sera proposée.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Flore HUGUERRE au 06.65.22.35.82.



A

battage d'arbre - Demande d'autorisation

Tout abattage d'arbre isolé, de haies, d'arbres dans un bois ou dans une forêt, doit au préalable faire l'objet d'une déclaration préalable et ne peut être réalisé qu'après autorisation.

L'abattage intempestif et non maîtrisé d'arbres peut fragiliser les sols, dénaturer le paysage et porter atteinte à l'environnement.

Ce sont pour ces 3 raisons que la loi ou la réglementation locale soumette l'abattage d'arbres à autorisation. L'objectif poursuivi étant de préserver le patrimoine végétal commun.

Si vous abattez un arbre sans autorisation, vous vous exposez à de très lourdes sanctions.



É

cole : inscriptions 2023 - 2024

Les inscriptions à l'école publique se font à la mairie. Munissez-vous du livret de famille et du carnet de santé.

Pour tous renseignements complémentaires :

Mairie - 02.96.84.83.10

École - 02.96.84.83.18



D

on du sang

Le bureau de l'association « Les donateurs de sang, Broons » a évolué lors de l'assemblée générale du 4 novembre 2022. Voici les membres : Adeline RESTIF, présidente ; Marcel LETORT, vice-président ; Quentin RENAULT, vice-président ; Odette LETESTU, trésorière ; Claire PERCEVAUX, trésorière adjointe ; Céline LELEVIER, secrétaire ; Myriam NOGUES, secrétaire adjointe.

Les **prochaines dates de collecte de sang** sont les suivantes :

☞ Le jeudi 13 avril 2023

☞ Le lundi 3 juillet 2023

☞ Le lundi 25 septembre 2023

☞ Le lundi 27 novembre 2023

De 14h15 à 18h45 à la salle des fêtes de Broons



M

édiathèque - L'Hirondelle

La médiathèque de Broons propose différentes animations. L'accès est libre et gratuit. Voici la programmation pour mars et avril.

Mars

☞ **Samedi 4, 11, 18 et 25** : Ateliers d'écriture animés par Bernard LE GUÉVEL. De 10h à 12h - Public adulte - SUR INSCRIPTION

☞ **Mercredi 8** : Ciné-surprise. À 17h - Pour les 3 à 5 ans - SUR INSCRIPTION

☞ **Du 13 au 27** : Printemps des poètes pendant les heures d'ouverture.

☞ **Mercredi 15 et 22** : Ateliers minute des petits poètes - De 14h à 16h - Enfants

☞ **Vendredi 17** :

* Racontines. À 9h30 - Pour les 0 à 3 ans - SUR INSCRIPTION

* Atelier fables. À 19h - Public ado/adultes - SUR INSCRIPTION

☞ **Du 13 au 31** : Exposition « Brisons les stéréotypes » pendant les heures d'ouverture.

Avril

☞ **Mercredi 5** : Ciné-surprise. À 16h - Pour les plus de 8 ans - SUR INSCRIPTION

☞ **Mercredi 12** : Ateliers minute manga - De 14h à 16h

☞ **Vendredi 14** : Racontines. À 9h30 - Pour les 0 à 3 ans - SUR INSCRIPTION

Renseignements : 02.96.80.00.44

mediatheque.broons@dinan-agglomeration.fr

Démarchage téléphonique et/ou à domicile

Dinan Agglomération appelle les particuliers à la vigilance !

Méfiance à la recrudescence de démarchage commercial téléphonique et à domicile pour inciter les particuliers à faire réaliser des travaux d'économie d'énergie sur les communes de Dinan Agglomération.



Conseils de vigilance :

- * **Ne divulguez aucune information confidentielle** (N° avis fiscal, avis d'imposition...)
- * Ne pas céder à la pression commerciale : ne rien signer, ni payer le jour-même.
- * En cas de signature lors d'un démarchage téléphonique ou à domicile, la personne bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours, à condition que les travaux n'aient pas commencé (le délai de 14 jours court à partir du moment où l'équipement a été livré à domicile mais n'est toujours pas en cours d'installation → l'ADIL - Agence Départementale d'Information sur le Logement - est à votre disposition pour vous aider à vous rétracter. Contact : 02.96.61.50.46.
- * Il n'est pas possible de se rétracter après avoir signé un devis sur un salon d'exposants.
- * Exigez un devis précis : décompte détaillé, en quantité et en prix, de chaque prestation avec les références obligatoires et les coûts du crédit à la consommation, s'il vous est proposé.
- * Demandez des devis à d'autres entreprises pour pouvoir comparer.
- * Privilégiez les entreprises locales et vérifiez que l'entreprise soit « Reconnue Garant de l'Environnement » (RGE), critère indispensable pour bénéficier des aides financières. Un annuaire en ligne des entreprises RGE est disponible sur le site : francerenov.gouv.fr.
- * Contactez l'Espace Conseil France Rénov' de Dinan Agglomération, service public gratuit mis en place par l'État, l'ADEME et la Région, qui pourra étudier le devis, vérifiera l'éligibilité des travaux aux aides financières et apportera un regard objectif et neutre sur la pertinence des travaux proposés. Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 au 02.96.87.42.44 ou par mail infoenergie@dinan-agglomeration.fr

DINAN
AGGLOMÉRATION

ATTENTION

Permanences Habitat 2023 - ADIL

Vous êtes propriétaire ou locataire et vous avez des questions relatives à votre logement ? Venez rencontrer l'un des conseillers de l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement). Il pourra vous renseigner gratuitement sur différents volets : juridique, financier, fiscal... .

Les permanences de mars de 9h00 à 12h00

- ☎ Jeudi 9 mars : Dinan
- ☎ Jeudi 23 mars : Dinan

Les permanences d'avril de 9h00 à 12h00

- ☎ Jeudi 13 avril : Dinan

Info pratique :

Les permanences de l'ADIL ont lieu sur rendez-vous au siège de Dinan Agglomération, 8 Boulevard Simone Veil
22100 Dinan

Tél : 02.96.61.50.46 - www.adil22.org

Permanences Habitat 2023 - France Rénov'

Vous envisagez de réaliser des travaux d'économies d'énergie dans votre logement, et souhaitez connaître les aides auxquelles vous pouvez prétendre ?

Isolation, chauffage, eau chaude, ventilation, énergies renouvelables, Dinan Agglomération vous propose de prendre rendez-vous avec un conseiller en maîtrise de l'énergie, afin de répondre à vos questions.

Les permanences de mars de 9h00 à 12h00

- ☎ Mercredi 8 : Maison intercommunale de Broons
- ☎ Mercredi 15 : Maison intercommunale de Matignon
- ☎ Mercredi 22 : Mairie de Caulnes
- ☎ Mercredi 29 : Maison intercommunale de Plancoët

Les permanences d'avril de 9h00 à 12h00

- ☎ Mercredi 5 : Mairie de Plouasne
- ☎ Mercredi 12 : Maison intercommunale de Broons
- ☎ Mercredi 19 : Maison intercommunale de Matignon
- ☎ Mercredi 26 : Mairie de Caulnes

Info pratique : Prise de rendez-vous au 02.96.87.42.44 ou par mail à l'adresse : infoenergie@dinan-agglomeration.fr

Permanences Habitat 2023 - Opérateur ANAH

Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur et vous êtes éligible au dispositif de l'Anah Maprimérenov'Sérénité (rénovation énergétique ou adaptation du logement).

Vous pouvez rencontrer un opérateur Anah (Agence Nationale de l'Habitat) pour vous renseigner sur votre projet et les aides mobilisables.

Sur rendez-vous au 02.98.96.44.67.

		De 10h à 13h	De 14h à 17h
MARS	Jeudi 9	Dinan	Matignon
	Jeudi 16	Évran	Dinan & Plancoët
	Jeudi 23	Broons	
AVRIL	Jeudi 13	Dinan	Matignon
	Jeudi 20	Évran	Dinan & Plancoët
	Jeudi 27	Broons	

Info pratique : Les permanences ont lieu dans les Maisons Intercommunales de Broons, Matignon et de Plancoët, en Mairie d'Évran et de Caulnes, et au siège de Dinan Agglomération.

Accédez à l'emploi public local

Vous souhaitez exercer des métiers aussi variés que gestionnaire finance ou RH, chargé d'accueil, responsable des services techniques, technicien en voirie, espaces verts ou bâtiments ?



Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor et l'université Rennes 2 vous proposent de suivre une licence professionnelle en alternance. Elle est accessible aux étudiants après un bac +2, mais aussi aux personnes en reconversion professionnelle. Cette licence est déclinée en deux parcours : technique (à Saint-Brieuc) et administratif (à Rennes).

Avec un taux d'insertion de 95%, les diplômés travaillent ensuite en mairie, communauté de communes, CCAS, etc...

Les inscriptions sont ouvertes cette année à compter du **22 mars jusqu'au 11 avril 2022** via la **page internet de l'université Rennes 2** :

<https://candidatures.univ-rennes2.fr/>

Vous êtes intéressés et souhaitez en savoir plus ? Rendez-vous le 16 mars de 18 à 20h au Centre de Gestion (Eleusis, Plérin) pour une réunion d'information.

Inscriptions : <https://www.cdg22.fr/licences2023>

Pour plus d'informations, consultez le site dédié des licences <https://www.licence-mact.com> ou celui du CDG 22 <https://www.cdg22.fr/mact>

Contact : Arnaud Gouriou, chargé des relations avec l'université au CDG 22.

arnaud.gouriou@cdg22.fr / 02.96.60.86.12

Enfants et écrans

96 % des enfants français possèdent ou utilisent aujourd'hui au moins un équipement numérique. Face à cette augmentation massive de l'usage des écrans par les jeunes enfants, le gouvernement lance une campagne de sensibilisation consacrée à la parentalité numérique. Cette campagne a lieu à l'occasion du 20^{ème} anniversaire du *Safer Internet Day* (journée de l'internet plus sûr). Elle est diffusée pendant un mois sur le web, les réseaux sociaux, la télévision, à travers des vignettes pour sensibiliser les parents et les enfants à la nécessité d'un usage pondéré des écrans, en faisant un parallèle avec des situations de la vie courante.

C'est aussi l'occasion de faire connaître le site : jeprotegemonenfant.gouv.fr. C'est une plateforme enrichie de contenus relatifs aux usages des écrans, en concertation avec les pouvoirs publics, les associations familiales de soutien à la parentalité et de protection de l'enfance et des entreprises du numérique. Elle est mise à jour régulièrement et propose aux parents une information et des repères fiables pour un usage raisonné, à travers de nombreux outils, conseils et ressources.



Indemnité carburant 2023

100 €

Depuis le début de l'année, le gouvernement a mis en place une aide spécifique de 100 €, sous condition de ressources (revenu fiscal annuel de référence par part inférieur à 14 700 €). Cette indemnité concerne les personnes qui ont une activité professionnelle et qui utilisent leurs véhicules (voiture, deux-roues, trois-roues, thermique et/ou électrique) pour se rendre sur leur lieu de travail.

Exemple : dans un foyer éligible avec 4 voitures et 3 actifs, il pourra y avoir 3 aides et pas 4.

Dans un foyer éligible avec une voiture et 2 actifs, il pourra y avoir 1 aide et non 2.

Pour bénéficier de cette indemnité carburant, il faut obligatoirement en faire la demande en ligne à l'adresse suivante :

<https://ict.impots.gouv.fr/> **avant le 31 mars 2023.**

Afin de remplir ce formulaire, munissez-vous :

- De votre **avis d'imposition** (impôt sur les revenus, taxe d'habitation ou taxe foncière) afin de renseigner votre numéro fiscal (situé en haut à gauche d'un avis d'imposition dans la rubrique « Vos références »).
- De votre **carte grise** afin de renseigner le numéro d'immatriculation et également, si l'immatriculation de votre véhicule est du type XX-000-XX, le numéro de formule (référence d'édition du certificat d'immatriculation). Le numéro de formule est situé en bas à gauche de la carte grise (ex : 2015XX12345).

L'indemnité carburant sera versée par virement sur le compte bancaire connu de l'administration fiscale au titre de votre impôt sur les revenus (le virement sera libellé « INDEMN.CARBURANT » sur votre relevé bancaire.

Dates à retenir



- Vendredi 17 mars** : Soirée 11-17 ans « Grands défis »
- Samedi 18 mars** : Assemblée Générale du Club des Ajoncs d'Or
- Dimanche 16 avril** : Thé dansant du Club des Ajoncs d'Or
- Le 3 mai** : Spectacle « Les Petites Alchimies »